

FONDS d'INVESTISSEMENT CLIMATIQUES

Joint CTF-SCF/16/3

26 mai 2016

Réunion conjointe des Comités du CTF et du SCF

Oaxaca (Mexique)

15 juin 2016

Point 3 de l'ordre du jour

**Orientations stratégiques pour les Fonds d'investissement climatiques
(RÉSUMÉ)**

DÉCISION PROPOSÉE

Ayant examiné le document Joint CTF-SCF/TFC.15/3, intitulé *Orientations stratégiques pour les Fonds d'investissement climatiques*, le Comité conjoint prend note de l'analyse détaillée et pointue des lacunes du financement de l'action climatique et de la façon dont les CIF s'inscrivent dans l'architecture existante (qui comprend, notamment, le Fonds vert pour le climat). Le Comité conjoint note également que l'analyse a tenu compte des perspectives pour l'avenir et a examiné les rôles que chaque programme des CIF pourrait jouer en fonction de son avantage comparatif et de sa valeur ajoutée.

Le Comité conjoint reconnaît qu'il est nécessaire de continuer à accompagner, pour l'immédiat, des flux de financement à grande échelle à l'appui de l'action climatique et de financer des actions sur le terrain dans les pays en développement. Il décide également de continuer à suivre l'évolution de l'architecture internationale du financement de l'action climatique au cours des [X] prochaines années pour prendre une décision à une future réunion sur la clause d'extinction, en déterminant notamment si l'Administrateur doit cesser de recevoir de nouvelles contributions au Fonds pour les technologies propres et au Fonds climatique d'investissement stratégique, et, dans l'affirmative, quand il devra cesser de le faire.

Le Comité conjoint charge l'Unité administrative des CIF de continuer à examiner les moyens de resserrer la coopération avec les autres entités et mécanismes de l'architecture du financement de l'action climatique, à commencer par le Fonds vert pour le climat.

Le Comité conjoint invite le Comité du CTF à examiner l'analyse présentée dans le document sur les orientations stratégiques et à étudier la proposition de valeur exposée pour le nouveau mode opératoire du Fonds, notamment pour ses nouvelles modalités de financement.

Les Sous-comités du SCF pourraient examiner l'analyse que le document sur les orientations stratégiques fait du contexte, des acquis et des perspectives de la proposition de valeur pour ces trois programmes (FIP, SREP et PPCR).

Résumé analytique

1. En 2008, les Fonds d'investissement climatiques (CIF) ont été créés pour apporter une solution temporaire jusqu'à la mise en place d'une nouvelle architecture internationale du financement de l'action climatique et jouer un rôle moteur dans le financement à grande échelle de l'atténuation du changement climatique et des mesures d'adaptation, tout en libérant le potentiel des investissements privés, surtout ceux destinés à cette atténuation, et en développant parallèlement un acquis solide sur les nouvelles approches de l'investissement au niveau national et mondial. Aujourd'hui, les CIF ont à leur actif des investissements et des résultats sur le terrain, appuyés par 8,3 milliards de dollars de financements à des conditions libérales en faveur de l'action climatique. Ces fonds devraient permettre de mobiliser au moins 58 milliards de dollars de cofinancement auprès d'autres sources pour plus de 300 projets dans 72 pays en développement. Le Fonds vert pour le climat – incarnation de la nouvelle architecture financière – étant maintenant opérationnel, il est logique de faire le point sur la place qu'occupent les CIF dans le paysage évolutif du financement de l'action climatique et sur la valeur ajoutée qu'ils continuent à apporter.

I. Un nouveau monde avec de grands défis à relever

2. L'année 2015 a vu naître un nouveau contexte et de nouveaux impératifs pour le développement mondial : adoption du Programme d'action d'Addis-Abeba par la Conférence internationale sur le financement du développement, nouveaux objectifs de développement durable (ODD) et Accord de Paris, dont les signataires s'engagent à contenir le réchauffement climatique bien en dessous de 2 °C d'ici 2100 et à faire tout leur possible pour le limiter à 1,5 °C. Avec cet accord, 189 pays ont présenté leurs « contributions prévues déterminées au niveau national » pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et mettre leurs économies à l'abri du changement climatique. Les banques multilatérales de développement (BMD) se sont aussi engagées à revoir leurs ambitions à la hausse et à relever le volume de leurs investissements afin d'amplifier encore l'action climatique.

3. Nous vivons une époque exaltante et pleine de promesses, mais la tâche est difficile. Le monde doit relever un énorme défi : aligner les flux financiers et mobiliser de nouveaux financements pour réaliser des investissements à une échelle permettant la pérennisation des infrastructures, atteindre les ODD et concrétiser l'ambition de l'Accord de Paris en rendant tous les flux financiers compatibles avec un développement sobre en carbone et à l'épreuve des chocs climatiques. Les pays auront besoin d'aide pour que leurs contributions prévues déterminées au niveau national se traduisent par des politiques et mesures concrètes.

4. Des financements ciblés de l'action climatique sont indispensables pour réduire les coûts et les risques liés aux projets sobres en carbone et résistant aux chocs climatiques. De toute évidence, il existe cependant des lacunes au niveau des ressources disponibles et des mécanismes de mise à exécution au regard des besoins à satisfaire dans les pays en développement et de l'ambition de contenir le réchauffement à bien moins de 2 °C. Ces lacunes sont notamment les suivantes :

- Manque d'accès à des capitaux à long terme d'un coût abordable ;

- Risque commercial élevé pour les investissements dans les énergies renouvelables ;
- Risques, autres que financiers, élevés dans tous les secteurs : manque d'informations et de capacités techniques, et absence de cadres réglementaires et de politiques publiques compatibles avec la dimension climatique ;
- Manque d'accès durable à des ressources à des conditions favorables pour aider les BMD à expérimenter, améliorer et démontrer la viabilité financière des investissements climatiques ; et
- Offre limitée d'instruments favorables aux investissements, que les financements de l'action climatique pourraient aider à concevoir et expérimenter.

5. **Il faut nourrir la dynamique créée par les CIF.** Les CIF ont joué un rôle clé, aidant à accroître le volume des investissements climatiques destinés aux pays en développement et aux pays émergents, et contribuant de façon déterminante au financement de projets qui, autrement, n'auraient pas vu le jour. Leur disparition, compte tenu de l'ampleur de la tâche à réaliser et de la nécessité impérieuse de promouvoir des actions sur le terrain à court et à moyen terme, risquerait fort de freiner la dynamique existante, surtout pour les projets qui visent à accélérer l'implantation de nouvelles technologies ou l'adoption d'autres modèles commerciaux innovants, et de compromettre la réalisation des nouveaux objectifs climatiques que les BMD se sont fixés.

6. Les CIF donnent la possibilité de préserver un mode opératoire dont les caractéristiques uniques ont permis de faire monter en puissance le financement de l'action climatique à un moment clé, tout en recherchant les moyens de mieux mobiliser le secteur privé et en renforçant le partage des connaissances et la coordination avec le Fonds vert et les autres fonds climatiques pour assurer la complémentarité et éviter la répétition inutile des mêmes tâches. En huit années d'existence, les CIF ont été testés et mis à l'épreuve ; ils sont très demandés par les pays en développement dont ils ont gagné la confiance du fait des caractéristiques suivantes :

- Première source de financements à des conditions libérales approuvés à ce jour pour l'action climatique
- Plus grand nombre d'instruments de participation aux risques parmi tous les fonds climatiques proposant des financements à des conditions libérales
- Souplesse de l'accès aux financements consacrés au secteur privé
- Partenariat avec les BMD permettant de profiter de la palette de compétences de ces institutions et de leur aptitude à mobiliser des financements, faire appel à d'autres acteurs et accompagner les politiques publiques
- Apprentissage par la pratique pour adapter la programmation
- Approche-programme permettant de planifier et de mettre en œuvre stratégiquement une série d'investissements qui concourent au même objectif et se rattachent à d'autres activités

II. Futures activités des CIF

7. Les enseignements tirés de l'expérience et des opérations à ce jour permettent d'entrevoir plusieurs possibilités de renforcement des programmes des CIF en fonction de leurs avantages comparatifs et de leur valeur ajoutée dans le paysage du financement de l'action climatique.

8. S'agissant du **Fonds pour les technologies propres (CTF)**, il existe la possibilité d'élargir les investissements vers des domaines de pointe tels que le stockage de l'énergie, la production décentralisée d'électricité, les modes de transports viables et la maîtrise de l'énergie dans les secteurs industriel et résidentiel, là où une intensification de l'effort appuyée par une action conjointe à grande échelle des BMD pourrait stimuler le développement du marché.

9. Le CTF est également bien placé pour mettre en place une structure financière capable de mobiliser des fonds de façon indépendante auprès d'investisseurs institutionnels sur les marchés financiers. Cette solution donnerait non seulement une plus grande autonomie financière au modèle même du CTF, mais elle permettrait aussi de mieux adapter le mode de financement aux caractéristiques économiques des activités financées, orientant les choix entre autofinancement et financements à des conditions libérales en fonction des objectifs poursuivis.

10. S'agissant des programmes ciblés par le Fonds climatique d'investissement stratégique (SCF) – le Programme d'investissement forestier (FIP), le Programme pilote pour la résilience climatique (PPCR) et le Programme de valorisation à grande échelle des énergies renouvelables dans les pays à faible revenu (SREP) –, il existe une demande de financement pour la mise en œuvre de plans d'investissement programmatique dans les nouveaux pays invités à rejoindre les trois programmes depuis 2014. Il y a également des possibilités de lancement de nouveaux guichets pour le secteur privé, à la lumière des enseignements tirés des précédentes réserves consacrées à la collaboration avec ce secteur, afin de combler une lacune existante dans le financement à des conditions libérales de l'action climatique par des acteurs privés ou pour appuyer des programmes stratégiques sur des thèmes précis correspondant aux plans d'investissement et aux contributions prévues déterminées au niveau national.